

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 23 avril 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.
Phase 1, Étape C.

Demande de permission de déposer une version révisée du mémoire par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM à la Demande de renseignements no. 2 de la Régie.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM* demande respectueusement la permission de déposer une version révisée de son mémoire, à l'étape C de la Phase 1 du présent dossier.

Cette demande est logée aux motifs suivants :

- Modifier le mémoire aux quatre chapitres ou sections indiqués dans notre réponse C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0141 à la demande de renseignements no. 2 de la Régie, **de la manière décrite dans cette réponse**, ceci afin d'indiquer le traitement que nous proposons quant aux clients consommant du biogaz en réseau dédié, quant à la socialisation et à la « *contribution au verdissement du réseau gazier* », tel qu'énoncé dans cette réponse. Note : Sans ces modifications, le rapport ne spécifierait pas le traitement des clients consommant du biogaz en réseau dédié quant à la socialisation et à la « *contribution au verdissement du réseau gazier* ». C'est la demande de renseignements no. 2 de la Régie qui nous a amené à le spécifier.
- Rectifier une **erreur de numérotation des sections et des « enjeux »** du chapitre 2. En effet, certains des numéros sont en double.

- ❑ **Insérer au sommaire du rapport** a) cette même liste des enjeux qui se trouve écrite au mémoire et b) un texte provenant du chapitre 3.
- ❑ **Insérer au paragraphe 4 le plan du rapport là où indiqué.**
- ❑ À la section 2.1.6 (renumérotée 2.1.7) du rapport sur l'impact tarifaire de 4 scénarios de socialisation du GNR en tenant compte de notre variation de prix plus étendue, **apporter une clarification et modification aux explications qui entourent les tableaux et décrire ces 4 scénarios d'Énergir. Ces explications correspondent à la présentation qui en sera faite à l'audience.**
- ❑ Au paragraphe 46, **spécifier les pages et passages du rapport Mindex auxquels nous référons à ce paragraphe.**
- ❑ Apporter quelques autres rectifications cléricales mineures et précisions.

Nous soumettons respectueusement qu'il est souhaitable que cette version révisée du mémoire soit celle disponible au moment de notre présentation en audience (prévue le vendredi 30 avril 2021) et de notre argumentation en mai 2021, permettant ainsi de la projeter durant la visioconférence au même moment au besoin.

Pour la facilité de tous, la totalité des modifications au mémoire sont indiquées par un soulignement ou un trait vertical en marge droite. *Note : les hyperliens sont déjà soulignés dans le mémoire initial de même que certains extraits de citations ; il n'y a aucun nouveau soulignement à leur égard.*

Nous invitons donc respectueusement la Régie à permettre le dépôt de la version révisée de notre mémoire à l'étape C de la Phase 1 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).